



## INFOLETTRE APELS - HIVER 2017 - 2018

Bonjour Webmestre,

Pour diverses informations (blogue, procès-verbaux, références à des documents d'information, etc.) n'hésitez pas à consulter le site de l'APELS (<http://www.lacstukely.com>)  
Votre support nous est précieux; aidez-nous à rester en contact avec vous en gardant à jour vos informations personnelles. Pour ce faire, entrez dans le site avec votre adresse de courriel APELS comme identifiant et le mot de passe associé, cliquez ensuite sur « View Profile », puis sur « Edit Profile »; faites les changements pertinents et terminez en cliquant sur « Save ».

Merci de votre collaboration.

### À VOS AGENDAS!

#### ➡ AGA APELS (ET ÉLECTIONS)

La date du **samedi 26 mai 2018** (en avant-midi) a été retenue pour tenir cette assemblée; n'oubliez pas de la mettre à votre agenda!

PROCÉDURE ÉLECTORALE : avec la présente, le secrétaire de l'APELS remplit l'obligation qu'il a de communiquer aux membres au moins 90 jours avant l'assemblée générale annuelle la liste des postes en élection au Conseil d'administration.

Les administrateurs en élection cette année sont MM. Raymond Bilodeau, Pierre Cloutier et Claude Desautels, ainsi que Mme Josée Lebeau. Tous les quatre ont indiqué leur intérêt à être à nouveau candidats aux élections de mai prochain.

Tout membre en règle intéressé à joindre le Conseil d'administration doit soumettre sa candidature par écrit au secrétaire de l'APELS au plus tard 60 jours avant l'AGA, soit avant le 27 mars prochain. Pour ce faire, vous êtes prié(e) de communiquer directement avec le secrétaire de l'APELS, M. Claude Desautels, à son adresse de courriel personnelle : [claudedesautels@yahoo.ca](mailto:claudedesautels@yahoo.ca)

#### ➡ ANALYSE D'EAU

Cette année, l'analyse d'eau sera tenue le **dimanche le 8 juillet 2018**. Les détails et modalités seront publicisés au moment opportun.

#### ➡ LA SAISON DES BERNACHES ARRIVE!



En concertation avec le Parc national du Mont-Orford et le centre de villégiature Jouvence, l'APELS préconise la poursuite des actions communes ayant permis, depuis 2010, une réduction significative du nombre de bernaches résidentes au lac Stukely.

Les mesures recommandées consistent à :

- rendre l'accès aux berges moins intéressant en y laissant pousser l'herbe et en y plantant des arbustes et des arbres;
- installer des miniclôtures pour empêcher l'accès;
- mettre en place divers dispositifs destinés à les effrayer : rubans réfléchissants, vieux CD suspendus à une corde, ballons épouvantails (à un mètre du sol);
- les effrayer par le son, la lumière, des claquements de mains, en y promenant votre chien, etc. le but étant de les déranger quotidiennement.

votre chien, etc., le but étant de les dérangés quotidiennement.

Il est également recommandé de maintenir ces mesures tout l'été puisque, bien qu'elles arrivent principalement à la fin de mars ou au début d'avril, certaines reviennent dans le secteur au début du mois d'août. Si vous vous absentez, demandez la coopération de vos voisins.



## LES SUIVIS...

### ➡ RAPPORT D'ANALYSE DES SÉDIMENTS

Réception du rapport d'analyse des sédiments pour les 2 ruisseaux de la rue Céphée. Le rapport a été analysé par la Municipalité. Le moment des interventions n'a pas encore été décidé.

### ➡ TRAVAUX AU BASSIN DE LA MÉSANGE

Des travaux afin de trouver une solution permanente au bassin des Mésanges devraient être entrepris bientôt. Pierre Landry et Claude Desautels, respectivement président et secrétaire-trésorier de l'APELS, demanderont des précisions sur l'intervention à la Municipalité d'Eastman.

### ➡ COMPTE RENDU DE LA FORMATION DU RAPPEL

Nous vous présentons ici un bref compte rendu de la journée de formation tenue par le Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des bassins versants (RAPPEL) le 11 novembre dernier à laquelle 4 de nos administrateurs ont participé.

Dans un premier temps, M. Nicolas Trottier, président et fondateur de Quadra Environnement, a présenté les principales plantes exotiques envahissantes (EEE) au nombre d'une dizaine sur les quatre-vingt-trois (83) répertoriées au Québec, tout en brossant un tableau de leurs principales caractéristiques ainsi que des moyens connus pour les traiter. A suivi une présentation axée principalement sur le myriophylle destinée à sensibiliser les participants à son fort taux de propagation et d'envahissement des lacs du Québec au cours des dernières années. Cette première partie s'est conclue par une revue d'expériences passées, puis par l'exposition de propositions portant sur des solutions de prévention et de traitement de même que sur des possibilités de financement pour ce faire.

Par la suite, Mme Michèle Gérin, directrice générale de l'Association du lac Massawippi, a présenté les actions posées pour favoriser la navigation responsable, notamment par l'usage de bouées destinées, entre autres, à contrôler l'érosion des berges. Cette présentation s'est poursuivie par un résumé des suivis des démarches réalisées dans le but de faire modifier la réglementation fédérale de navigation de manière à permettre aux municipalités de régler en cette matière.

À son tour, M. Pascal Ellyson, directeur de l'urbanisme et de l'environnement à la municipalité du Canton d'Orford, a exposé les résultats d'une étude détaillée de la méthode de mesurage annuel des boues et de l'écume des fosses septiques. Une telle méthode permet une gestion des boues plus écologique et plus économique, puisqu'elle se traduit par beaucoup moins de vidanges que la méthode périodique (vidange aux deux ans pour les habitations permanentes, et aux quatre ans pour les habitations de villégiature).

Les participants ont ensuite bénéficié d'une conférence de M. Benoît Truax, directeur général de la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est, lequel a rappelé l'importance de la largeur, de la structure et de la composition en espèces d'une bande riveraine filtrante composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres. Il a également donné des détails sur le type d'arbres à planter, certains étant particulièrement efficaces pour retenir les sédiments et même absorber plus facilement les produits chimiques transportés par l'eau souterraine des nappes phréatiques comme le phosphore et les nitrates.

Finalement, M. Jean-Claude Thibault, président du conseil d'administration du RAPPEL-COOP, nous a entretenu sur l'entretien des fossés et les moyens de limiter l'apport des fossés, véritables autoroutes pour les sédiments qui, rendus dans les lacs, serviront à stimuler la croissance des plantes dans l'eau. Il a rappelé importance de se référer à et d'utiliser les guides techniques en la matière, parmi lesquels ceux émis par le ministère des Transports du Québec et par le Rappel.



## LES DOSSIERS EN COURS

## FONDEMENTS ET MOTIVATIONS DES PROJETS DE PROTECTION DU LAC DE L'APELS : LE LAC STUKELY, UN JOYAU À PRÉSERVER

### Un lac en santé

Selon le dernier inventaire des plantes aquatiques réalisé par le RAPPEL en septembre 2017, le lac Stukely peut être considéré en très bonne santé de par ses niveaux très bas de phosphore et de chlorophylle, de même que par la transparence de son eau. Le lac est grandement favorisé par sa profondeur, par l'absence d'agriculture à grande échelle à proximité ainsi que par le filtre naturel que constituent les forêts du Parc national du Mont-Orford situées dans son bassin versant.

### Mais attention!

Le lac subit un processus naturel de vieillissement (eutrophisation) causé principalement par les activités humaines de diverses natures et par l'invasion de plantes aquatiques exotiques et d'espèces fauniques envahissantes ayant été introduites par les embarcations. Il y a donc lieu d'être très vigilants afin de contrer le plus possible les effets néfastes de ces activités.

### Le constat

À la suite d'observations faites par des résidents et au vu de la progression inquiétante de la très envahissante plante qu'est le myriophylle à épi, l'APELS a mandaté la firme de biologistes RAPPEL pour procéder à un inventaire détaillé des plantes aquatiques présentes dans le lac. Les résultats de cette étude réalisée à l'été 2017 indiquent que :

- les plantes aquatiques (herbiers) couvrent moins de 3 % de la superficie du lac et sont concentrées près des rives et plus particulièrement dans les baies où l'apport de sédiments est plus important;
- plusieurs espèces de plantes aquatiques font naturellement partie de l'écosystème et jouent un rôle positif pour la santé du lac. Il ne faut donc pas assumer que chaque herbier observé dans le lac Stukely est composé d'espèces exotiques envahissantes (EEE);
- les EEE sont particulièrement problématiques, car elles peuvent proliférer de façon exponentielle, affecter la santé du lac, et nuire aux activités récréatives;
- les zones propices à l'accumulation de sédiments, telles les baies peu profondes et les deltas de tributaires qui sont alimentés en partie par les fossés de développements résidentiels, sont des zones particulièrement à risques;
- la bonne nouvelle est, qu'à ce jour, le lac Stukely est relativement peu colonisé par les plantes aquatiques, comparé à plusieurs autres lacs de notre région. Toutefois, l'étude a confirmé la présence, préalablement détectée par l'APELS, de sites importants de myriophylle à épi et même l'apparition d'une autre EEE appelée *potamo crispé*. Elle a permis également de répertorier et de mesurer avec précision les sites d'envahissement pour lesquels un traitement s'avère nécessaire dans les plus brefs délais.
- le myriophylle à épi est le deuxième herbier le plus répandu en termes de superficie, il couvre déjà 27 500 m<sup>2</sup> répartis sur 14 sites principaux et est en nette progression depuis quelques années. Dans le secteur Eastman, il couvre environ 7 400 m<sup>2</sup> répartis sur 5 sites.

### La démarche pour contrôler ces intrus et prévenir leur apparition

L'APELS a mis en branle il y a plus d'un an un projet de contrôle et de traitement du myriophylle à épi en plus d'un programme de prévention. Les résultats de l'étude du RAPPEL sont venus confirmer l'urgence de procéder également à un traitement. Il va sans dire que le volet de prévention touche toutes les activités qui pourraient entraîner une détérioration indue du lac. Le volet de traitement vise, quant à lui pour l'instant, uniquement le myriophylle à épi.

En ce qui a trait aux activités de traitement pour le contrôle du myriophylle à épi, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation(CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC); ce CA est en fait le permis requis pour le traitement proprement dit. Les activités effectuées à ce jour ont donc consisté à préparer le dossier de cette demande de CA :

- sensibilisation et information aux utilisateurs du lac sur les facteurs contributeurs

- et vecteurs de prolifération (navigation);
- mobilisation des 10 organismes présents autour du lac ainsi que des municipalités, nommément l'Association des propriétaires du Domaine Monbel (APDM), l'Association des propriétaires du Domaine des Étoiles (APDE), l'APELS, l'Association de conservation Yamaska (pêcheurs), le Camping Normand, le centre de villégiature Jouvence, le Parc national du Mont-Orford, la Municipalité d'Eastman, la Municipalité du Canton d'Orford et, finalement, la Municipalité de Bonsecours que nous espérons rencontrer bientôt;
- cela a nécessité plus de 20 présentations formelles, des dizaines de rencontres et plus de 800 heures de bénévolat;
- l'accompagnement du RAPPEL lors de l'inventaire des plantes aquatiques et la demande de CA;
- l'organisation de l'ensemble en mode projet;
- le lancement d'un programme de financement;
- ... *mais le plus difficile et coûteux reste à faire avec la collaboration de tous et chacun.*

La prévention est une nécessité pour éviter l'introduction d'autres EEE (flore et faune) et plusieurs activités de prévention sont déjà en cours ou planifiées par l'APELS, notamment :

- l'implantation de zones protégées pour éviter la prolifération du myriophylle à épi dans 2 sites en 2017 et plusieurs autres planifiés en 2018;
- la caractérisation de ruisseaux par le RAPPEL afin de contrôler l'apport de sédiments, source de nourriture pour les EEEs;
- de concert avec les organismes autour du lac, faire en sorte d'établir une gestion plus serrée des rampes d'accès au lac et promouvoir une prise de conscience de la nécessité du lavage de toutes les embarcations et remorques arrivant d'autres plans d'eau.

## PROJET MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC STUKELY (MYELS) : RAPPORT DE PROGRÈS - FÉVRIER 2018

### 1- Secteurs résidentiels Eastman et Bonsecours

Depuis l'été 2016 le projet MYELS, mis de l'avant par l'APELS, a permis de sensibiliser, d'informer et de mobiliser tous les organismes et municipalités ainsi qu'une majorité des résidents du lac Stukely. Les phases préliminaires du projet MYELS, incluant l'inventaire des plantes aquatiques par des biologistes, la préparation et le dépôt de la demande de Certificat d'Autorisation (CA) auprès du MDDELCC, ainsi que la mise en place des zones protégées, ont été rendues possibles grâce au support financier et à la collaboration des organismes autour du lac Stukely et de la municipalité d'Eastman. Si tout va comme prévu, c.-à.-d. que nous obtenons le certificat au printemps et que nous avons en main les sommes nécessaires, nous prévoyons commencer le traitement à l'été 2018.

### Financement

Au cours des années 2018 à 2020, le MYELS estime le coût des actions de contrôle et de traitement du myriophylle à épi à environ 150,000 \$, montant excluant les coûts reliés aux secteurs de Jouvence et du Parc National du Mont-Orford (PMNO). Les démarches entreprises et prévues auprès des municipalités touchées et de la MRC de Memphrémagog laissent espérer d'importants supports financiers. Toutefois, nous devons solliciter d'autres organismes et donateurs privés. Par conséquent, une **campagne de levée de fonds auprès des résidents et des organismes du lac Stukely** sera mise en branle dès le printemps 2018.

L'APELS étudie également actuellement la possibilité d'obtenir le statut d'organisme de bienfaisance, ce qui permettrait d'émettre des reçus d'impôts.

### Prévention

Il serait futile d'investir des sommes considérables en traitement et contrôle du myriophylle à épi ou de toute autre Espèce Exotique Envahissante (EEE), plante ou animal, sans investir dans la prévention pour contrer l'introduction ou la réintroduction des EEE. Ainsi en 2018, diverses activités de prévention sont planifiées soit :

- en collaboration avec les gens du milieu, l'installation de **zones protégées** additionnelles dans le secteur sud, soit près des quais du Camping Normand, dans la baie des Mésanges et devant la rue des Oblats où des herbiers de myriophylle à épi ont été inventoriés par les biologistes. Les deux zones installées en 2107 seront reconduites en 2018;

- de concert avec la municipalité d'Eastman, nous travaillons activement à ***l'implantation d'un site de lavage des embarcations*** au sud du lac et d'une réglementation à cet effet. Cette procédure serait requise pour les embarcations ayant navigué sur d'autres plans d'eau;
- des démarches sont aussi en cours pour améliorer le contrôle des accès au lac pour l'ensemble des rampes d'accès à l'eau tout autour;
- le MYELS travaillera aussi avec les différents organismes et les municipalités concernées pour harmoniser ces pratiques vitales de prévention et maintenir la santé de notre joyau – le lac Stukely.

## 2- Secteurs Jouvence et Parc National du Mont-Orford (PNMO)

Il est très important de noter que, du point de vue du MDDELCC, le projet MYELS chapeaute les activités qui seront effectuées par Jouvence et le PNMO. Ces organismes partenaires ont la volonté d'investir des sommes importantes de 2018 à 2020 pour le traitement du myriophylle à épi et les activités connexes de prévention; cependant le tout reste à confirmer en fonction des disponibilités budgétaires respectives.

## 3- Zones protégées

Nous sommes à la recherche d'une dizaine de barils similaires à celui présenté sur cette photo pour les futures zones protégées au sud du lac et à quelques autres endroits. Si vous en possédez et souhaitez en faire bénéficier une noble cause, n'hésitez pas à contacter Raymond Bilodeau au 514-830-0624.



(Texte préparé par Yves Quintin, Charles Simard et Raymond Bilodeau, Février 2018)

## DES ÉCHOS

### D'ailleurs...

Pour votre information, ce très intéressant et actuel article de la Presse + sur les [espèces exotiques envahissantes](#)



*L'APELS s'occupe de la protection de l'environnement du lac Stukely et de la qualité du milieu de vie.*

*Travaillons ensemble à la protection du lac.*

*Vous recevez ce message parce que vous nous avez indiqué cette préférence à <http://www.lacstukely.com/>*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Infolettre APELS, veuillez cliquer "Unsubscribe" plus bas.*

*Copyright © APELS, 2013-2016 - Tous droits réservés. [10, chemin des Cipriats, Eastman, Québec J0E 1P0](#)*

